

# Mieux connaître ses prairies naturelles pour les gérer durablement

Inscription  
avant le 12/05

88 % de  
satisfaction  
pour nos  
formations 2023

**Mardi 20 mai, mardi 27 mai et lundi 16 juin**  
**De 14h à 17h30, lieux précisés ultérieurement**

Intervenante : Blandine Grillon,  
botaniste indépendante spécialisée dans la flore des milieux agricoles

## Objectifs de la formation

- Améliorer ses connaissances botaniques sur prairie (graminées, légumineuses, diverses)
- Connaître et savoir utiliser une méthode de diagnostic de l'état global d'une prairie
- Connaître les pratiques pour préserver la qualité des prairies naturelles dans la durée

**Mardis 20 et 27 mai** : Focus sur la reconnaissance botanique dans des prairies différentes

**Lundi 16 juin** : Focus sur l'utilisation de la méthode d'autodiagnostic

NB : participation recommandée à au moins l'une des deux premières demi-journées pour faire la troisième.

## Modalités techniques et pédagogiques

- **Public** : Agriculteur.ice.s
- **Coût** : 46 €/h de formation, la formation est prise en charge par VIVEA pour les participants à jour de leur cotisation MSA, pour les autres merci d'entrer en contact avec la responsable de formation.
- **Pré-requis** : Aucun.
- **Méthodes mobilisées** : Apports théoriques, exercices pratiques et échanges.
- **Modalités d'évaluation** : Questionnaire de satisfaction et tour de table oral.
- **Séquence terrain** : apportez une tenue adéquate (bottes, chapeau ...)

Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et inscriptions :

Clémence Vermot-Fèvre, responsable de formation

[vermotfevre.adar.bs@gmail.com](mailto:vermotfevre.adar.bs@gmail.com) - 07.65.27.76.95



## Les services de remplacement :

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels... et tout particulièrement pour la formation ! Service de Remplacement de l'Indre : 02.54.07.09.53.

A noter : Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise a pris fin au 31 décembre 2024.